

Réf: 13029.01

Service du développement artistique et culturel
Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)

Centre administratif de la province Sud (CAPS) Artillerie - 6, route des Artifices Baie de la Moselle Tél. **20 48 00** - Fax **20 30 02** dcjs.contact @province-sud.nc

AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT A L'ECRITURE

BULLETIN D'INSCRIPTION

SESSION 2020

A remplir en majuscules

IDENTITE DE L'AUTEUR
○ Madame ○ Monsieur
Nom
Nom de naissance
Prénom(s)
Date de naissance : _ / /
Localité de naissance :Pays de naissance :
COORDONNEES DE L'AUTEUR
Point de remise (appt, étage, couloir) :
Complément (bâtiment, résidence, lotissement) :
Voie:
Boîte postale :
Code postal et libellé :Pays :
Téléphone :
Courriel :
TITRE DE L'OUVRAGE
CATEGORIE
○ Album jeunesse ○ Recueil de nouvelles ○ Roman ○ Pièce de théâtre ○ Slam et Poésie



JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS
O Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports,
Baie de la Moselle, 6 route des Artifices – 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
O Une lettre d'intention de l'auteur précisant ses motivations à se faire accompagner,
O Un contrat d'accompagnement dûment signé entre le candidat et la Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie
ou entre le candidat et le ou les intervenant(s),
O Un synopsis de l'histoire,
O Un chapitre rédigé,
O Un échéancier du projet,
O Un budget global du coût de l'accompagnement ainsi que les devis afférents,
O Une copie de la pièce d'identité,
O Un justificatif attestant de six mois de résidence et d'activités en province Sud,
O Un relevé d'identité bancaire.
Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.
Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le 02 septembre 2020 à 16 h au plus tard,
à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, Baie de la Moselle,
6, route des Artifices - 98800 Nouméa
Tél. 20 48 00 .
J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à :, le :/,
Signature:



MODELE DE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre

el ou de l'institution		
Rue		Ville
Rue		Ville
	Code postal	
	Rue	Code postal



PREAMBULE

Dans le cadre d'une aide à l'accompagnement à l'é	écriture attribuée par la p	province Sud pour :	
(Intitulé du projet d'écriture)			
(Nom de l'institution ou du professionnel)			
propose d'accompagner le travail d'écriture de l'aut	teur : Nom	Prénom	
Article 1 : L'auteur s'engage à travailler en étroite	collaboration avec son a	ccompagnatrice ou accom	npagnateur <i>(Nom</i>
de l'institution ou du professionnel)			et à lui verser le
montant alloué aux prestations liées à l'accompagn	nement de son travail d'é	ecriture.	
Article 2 : (Nom de l'institution ou du professionne	<i>I</i>)		
s'engage à fournir le devis relatif à sa prestation et	à assurer et prodiguer à	ı l'auteur lauréat :	
• Les conseils et l'accompagnement nécessaires re	elatifs au travail d'écriture	э,	
• La relecture et les corrections éventuelles de l'ouv	vrage,		
• La fourniture des éléments financiers de l'opération	on à l'auteur lauréat,		
ainsi qu'à fournir un bilan moral à la direction de la	culture, de la jeunesse e	et des sports de la provinc	e Sud.
Article 3: En cas de non respect de ce contrat, (N	lom de l'institution ou du	professionnel)	
	doit en informer la prov	ince Sud, qui se réserve le	droit de réclamer
tout ou une partie de l'aide allouée au lauréat.			
Fait à Nouméa, le :			
Nom de l'auteur suivi de la mention « Lu et approu	vé »		
Représentant(e) de l'institution ou le professionnel			
Nom	Nom ₁		
Prénom		m	

Signature

Signature



NOTICE AUX CANDIDATS

Une aide à l'accompagnement à l'écriture est mise en place pour permettre aux auteurs de la province Sud de bénéficier d'un accompagnement à l'écriture.

Cette aide se traduit par l'attribution d'une subvention allant jusqu'à 300.000 F CFP.

Le montant de cette aide ne peut dépasser 70 % du montant global du contrat d'engagement entre un professionnel ou une institution culturelle et l'auteur pour un accompagnement à l'écriture.

A QUI S'ADRESSE L'AIDE ?

Cette aide s'adresse aux auteurs ayant rédigé un manuscrit (au minimum un chapitre) et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement dans une démarche d'échange autour de leurs recherches ou autour de leur écrit.

Cette aide a été conçue pour que l'auteur dispose des meilleurs conseils.

QUELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION?

Sont éligibles à cette aide, les candidats résidant en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée dans sa totalité au lauréat sous réserve que l'auteur présente l'ensemble des documents requis dans le dossier d'inscription.

Le candidat disposera du montant validé correspondant à 70 % du montant global de l'accompagnement. Cette aide permettra de :

- Rémunérer directement les intervenants (formateurs, chercheurs, ...),
- · Financer des stages et ateliers.

Le budget prévisionnel si modifié.

REGLEMENTATION:

Si le projet ne peut se réaliser dans un délai d'un an, le bénéficiaire doit impérativement informer par courrier la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud de ses difficultés, au moins un mois avant le terme et ce, afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Ce courrier doit être accompagné des justificatifs suivants :

\bigcirc	Une lettre justifiant la demande de délai supplémentaire,
\circ	Un calendrier de réalisation réajusté,



Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

En cas d'édition ultérieure de l'œuvre ayant bénéficié d'une aide à l'accompagnement à l'écriture, l'auteur est tenu de faire figurer le logotype de la province sud en 4ème de couverture accompagné de la mention "Ouvrage réalisé grâce au soutien de la province Sud".

COMMENT OBTENIR DE L'AIDE ?

Le candidat qui souhaite obtenir cette aide peut soit se rapprocher :

- De la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie pour lui présenter son projet, signer avec elle le contrat d'engagement.
- Une fois le dossier rempli et complet et la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie consultée, le candidat devra déposer son dossier à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, Baie de la Moselle, 6 rue des Artifices – 98800 Nouméa avant le 02 septembre 2020.
- D'un ou de plusieurs intervenants qu'il aura lui-même choisi. Il devra remplir avec l'ensemble de ces intervenants un contrat d'engagement chiffré présentant la nature de l'accompagnement avant le 02 septembre 2020 également.

DEN	MARCHE ADMINISTRATIVE :
	Les candidats doivent déposer un dossier de candidature qui se compose des éléments suivants :
\bigcirc	Un bulletin d'inscription dûment renseigné (à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports,
	Baie de la Moselle, 6 route des Artifices - 98800 Nouméa / ou sur le site : www.province-sud.nc),
\bigcirc	Une lettre d'intention de l'auteur précisant ses motivations à se faire accompagner,
\bigcirc	Un contrat d'accompagnement dûment signé entre le candidat et la maison du livre de la Nouvelle-Calédonie ou
	entre le candidat et le ou les intervenant(s),
\bigcirc	Un synopsis de l'histoire,
\bigcirc	Un chapitre rédigé,
\circ	Un échéancier du projet,
\circ	Un budget global du coût de l'accompagnement ainsi que les devis afférents,
\circ	Une copie de la pièce d'identité,
\circ	Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud,
\circ	Un relevé d'identité bancaire.
0	Une fiche de suivi remplie par la Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie.